

## • Dons et legs

Les dons et legs ont toujours été pour l'Assistance publique une source de revenus capitale, Consécutivement à l'acceptation ou à la répudiation des libéralités qui lui sont faites, l'administration générale attribue l'instruction administrative et le règlement sur le plan civil, à l'un de ses services chargé de piloter l'exécution du legs, quelle que soient sa valeur ou sa nature. Les libéralités peuvent s'apparenter à un simple secours en argent destiné par exemple à l'achat de « douceurs pour les enfants » à des dots de mariage ; mais aussi à l'entretien de lits de malades ; voire à l'agrandissement d'une structure existante, ou encore à la fondation d'un établissement hospitalier.

Si vous souhaitez approfondir vos recherches sur les dons et legs, nous vous invitons dans un premier temps à étudier le contenu de la section « dons et legs » de chaque chapitre de ce guide du chercheur.

Dans un second temps, nous vous recommandons la lecture d'un nouvel instrument de recherche consacré aux dossiers nominatifs de dons et legs <sup>1</sup> au profit de l'administration hospitalière depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cet inventaire numérique détaille le contenu du fonds; il s'accompagne également d'une bibliographie détaillée <sup>2</sup> et d'une série d'indications quant aux sources complémentaires.

D'autres sources vous seront d'un grand secours :

- Ils s'agit tout d'abord de l'ouvrage de 1904 de Marescot du Thilleul, il dresse un état des dons réalisés au profit des hôpitaux, des hospices civils, des pauvres secourus à domicile et des administrations hospitalières (l'administration des hospices civils et l'administration de l'Assistance publique). L'état concerne aussi bien les legs à charge d'entretien de sépulture que les legs à charge de fondations indéterminées ou à exécuter; voire les legs pour fondation ou entretien de lits d'hôpitaux et d'hospices. Une table des noms des bienfaiteurs vous permettra d'accéder aux donations recherchées.

- Ensuite, en considérant les dons et legs en tant que source de financement pour l'administration hospitalière, vous devrez consulter attentivement les comptes moraux et financiers de l'administration. Ils font état des dons, donations et legs dont l'acceptation a été faite ou autorisée pendant l'année. Cet état se présente sous forme d'un tableau <sup>3</sup> dans lequel on mentionne: le nom du donateur ou du testateur ; la destination des libéralités; la nature des libéralités; le montant des legs ou donations (en capitaux, en rentes sur l'État ou sur les particuliers) ; le total des libéralités et des observations.

- Enfin, la collection des procès-verbaux des séances du conseil de surveillance <sup>4</sup> contient de nombreuses données sur l'acceptation et l'exécution des legs au profit de l'Assistance publique.

1. Sous-série (455 W 1-449).

2. C'est délibérément que nous vous proposons ici une bibliographie réduite étant donné que cet instrument de recherche possède déjà une bibliographie détaillée.

3. Tableau N.

4. Série (1 L 1-n) : les tables chronologiques et alphabétiques de cette collection vous permettront d'accéder rapidement au procès-verbal recherché (section *dons et legs*).

## Bibliographie

Ouvrage consacré aux dons et legs

MARESCOT DU THILLELIL. *L'Assistance publique à Paris. Ses bienfaiteurs et sa fortune immobilière*. Paris, Berger-Levrault, 1904, t. I, 688 p. ; t. II, 1055 p. (B-1157 HI)

Articles et ouvrages évoquant les dons et legs

CHOLET (M.). « Rapport sur la réduction des charges et des fondations dans les hôpitaux et dans les hospices ». *La Revue philanthropique*, 1923, p. 190-196. (280 PER 44)

CROS-MAYREVIEILLE (G.). « Les libéralités aux établissements hospitaliers ». *La Revue philanthropique*, 1928, p. 633-646. (280 PER 49)

« Dons et legs faits aux établissements de bienfaisance de 1800 à 1845 ». *Le Magasin pittoresque*, 1850, p. 87-88. (177 PER 17)

GOUACHON (André). « Suppression des droits de mutation sur les legs et libéralités faits aux établissements charitables ». *La Revue philanthropique*, 1913, p. 271-281. (280 PER 33)

HÉBRARD DE VILLENEUVE. « Les dons et legs aux établissements publics d'assistance ». *La Revue philanthropique*, 1918, p. 49-59. (280 PER 39)

LALLEMAND (Léon). *Histoire de la charité*. Paris, Picard, 1910, t. IV, 1<sup>re</sup> partie, p. 356-364. (B-560. IV)]

« Les dons et legs recueillis au XIX<sup>e</sup> siècle par l'Assistance publique de Paris ». *La Revue philanthropique*, 1906-1907, p. 508-512. (280 PER 20)

« Tableau des libéralités de toute nature faites aux hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance, bureaux d'assistance et pauvres, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1881 jusqu'au 31 décembre 1898 inclusivement ». *La Revue philanthropique*, 1901-1902, p. 365-367. (280 PER 10)

« Testaments et donations ». *Revue hospitalière de France*, 1940, p. 211-213. (274 PER 5)

TISSIER (Théodore). *Traité théorique et pratique des dons et legs aux établissements publics ou d'utilité publique*. Paris, Dupont, 1890, 316 p. (B-939)

### Fonds d'archives □ Administration

- Arrêt de la Cour du Parlement relatif aux legs, aumônes, ou dispositions au profit notamment des pauvres et des hôpitaux, 1785. (C-2946<sup>11</sup>), 1 pièce, impr., 4 p.
- État des titres présentés en vertu de la loi du 28 fructidor an XI, pour réclamer des droits et nomination aux fondations de lits dans plusieurs hospices parisiens <sup>1</sup>, (164 FOSS 1), 1 registre.
- Rapport <sup>2</sup> de la commission chargée de l'examen des questions relatives aux legs Bordin et De Montmorency-Luxembourg, ainsi qu'aux fondations de lits dans les hospices, 1850. (D-990<sup>12</sup> ; D-236<sup>11</sup>), 1 pièce, impr., 18 p.
- Mémoire présenté au conseil de surveillance dans sa séance du 15 avril 1852, au sujet du legs fait par M<sup>me</sup> de Lariboisière, 1852. (D-985 ; D-236<sup>23</sup>), 1 pièce, impr., 16 p.
- Arrêté <sup>3</sup> du directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, M. Husson, sur l'attribution aux divers arrondissements de Paris du droit de présentation aux lits fondés dans les hospices au profit des pauvres, 1861. (D-282<sup>13</sup>), 1 pièce, 10 p.
- Arrêtés préfectoraux relatifs aux dons et legs, 1872-1876. (652 FOSS 1), 1 article.

- Mémoire au conseil de surveillance sur les dons charitables recueillis et distribués pendant l'hiver 1879-1880, 1880. (822 FOSS 645), 1 pièce, impr

1. Regardez le catalogue Fosseyeux, n° 164 : la liste des établissements y figure.
2. Extrait du procès-verbal du *conseil de surveillance*, séance du 30 mai 1850.
3. Arrêté n° 2361.

- Registre des fondations entre [1901 et 1967], dans lequel sont notés : les noms et dates des fondations, les noms des présentateurs, le nombre de lits fondés, les noms des personnes qui les occupent, ainsi que les dates d'entrée, de sortie ou de décès, XX<sup>e</sup> siècle. (747 FOSS 1), 1 registre.
- Rapport du conseil supérieur de l'assistance publique sur les moyens de favoriser les dons et legs aux établissements hospitaliers, 1918. (C-2390. XIV, fascicule 112, p. 109-125).
- Pièces diverses relatives aux successions hospitalières, XX<sup>e</sup> siècle. 20 liasses.
  - Dossier de principe, restitutions, successions réservées, [1939] : (804 FOSS 1), 1 liasse.
  - Extraits du registre des inventaires après décès, 1927-1938 : (804 FOSS 4/1-12), 12 liasses.
  - Inventaires après décès par établissement, 1925-1946 : (804 FOSS 5/1-6), 6 liasses.
  - Succession Rockland : notes, photographies et rapports : (804 FOSS 6), 1 liasse.

#### ☐ Comptes

- Comptes relatifs entre autres aux revenus des dons et legs, an IX-1871 (lac). (7 M 1-35), 35 registres.
- Registres des recettes des loyers des legs et des fondations, 1926-1938 (lac). 4 registres.
- 1926 : (7 M 36).
- 1933 : (7 M 46).
- 1935 : (7 M 48).
- 1938 : (7 M 53).
- [1847-1992 : (318 W).
- [1878-1993 : (435 W).
- H882-1990 : (325 W).
- [1886-1986 : (328 W).
- [1886-1993 : (317 W). - H890-1990 : (322 W).
- 11896-1985 : (321 W).
- H909-1991 : (327 W).
- H920-1981 : (255 W).
- [1939-1990 : (596 W 1-5), 5 articles.
- [1943-1985 : (319 W).
- [1950-1995 : (396 W).
- [1963-1990 : (271 W).
- [1976-1996 : (595 W 1-9), 9 articles.
- [1980-1994 : (291 W).
- 11981-19971: (602 W 1-5), 5 articles.
- [1996-1998: (597 W 1-4), 4 articles.
- [s.d.] : (324 W).
- [s.d.] : (326 W).
- [s.d.] : (455 W 1-499) : en cours de réalisation.
- [XIXe-XXe] : (495 W 138) : en cours de réalisation.

- 

## ❑ Legs et donateurs

- Fiches contenant des généralités sur les bienfaiteurs des hôpitaux et hospices parisiens <sup>1</sup>, [s.d.]. Notes documentaires prises par l'archiviste Brièle sur des pièces brûlées en 1871. (109 FOSS), 3 articles.
- État des bienfaiteurs des hôpitaux depuis le XI<sup>e</sup> siècle, [s.d.]. (166 FOSS 1-2), 2 registres.
  - Hôtel-Dieu : (166 FOSS 1).
  - Autres structures <sup>2</sup> : (166 FOSS 2).
- Arrêtés concernant les fondateurs de lits dans les hospices et les lits fondés, an X-an XI. (73 FOSS 1), 1 liasse.

## ❑ Autres fonds

- Documents relatifs aux fondations, aux dons et legs, et aux secours. (803 FOSS), 13 liasses.
- Pièces relatives aux dons manuels, aux dons comptables et projets de libéralités. (807 FOSS),

1.4 liasses. Voyez la liste des établissements dans le catalogue Fosseyeux, n° 109.

2. *Ibid.*, n° 166.